

Heures Supplémentaires : le coup de poignard dans le dos

Le DRH du Ministère, M. Clément a diffusé une note demandant aux directeurs de DIR, de réduire le paiement des heures supplémentaires que vous avez effectuées ou que vous allez effectuer.

Vos missions de service public sur le réseau routier sont effectuées toute l'année, par tous les temps, à n'importe quelle heure, de jour comme de nuit pour que les citoyens puissent circuler librement et gratuitement sur tout le territoire français.

Un grand volume d'heures effectuées dans ces missions le sont en dehors des bornes horaires habituelles, la nuit, les week-ends, les jours fériés ; mais toujours sur ordre et elles relèvent d'un service fait.

Le Ministère et la Direction des Infrastructures des Transports (DIT) ont décidé, sans information préalable auprès des organisations syndicales, de limiter drastiquement le paiement des HS effectuées par les agents, sans tenir compte, non plus, des textes qui laissent aux agents le choix entre le paiement ou la rétribution de ces HS.

Ils font preuve d'un abus de pouvoir par personne ayant autorité et expriment ainsi le mépris qu'ils ont envers les agents et le peu de reconnaissance du travail que vous effectuez.

FORCE OUVRIÈRE a écrit au DRH et à la Directrice de la DIT, afin de leur demander de retirer cette note totalement hors la loi et en leur demandant, à contrario, de fournir des budgets en conséquence des missions qui nous sont demandées et de maintenir les postes d'agents au sein des services.

Vous savez que le gouvernement est dans une logique de privatisation ou d'externalisation des tâches et, par cette note, il entend stigmatiser une fois de plus, les personnels et réduire un peu plus l'importance de nos missions pour mieux s'en débarrasser.

Le SNP2E FORCE OUVRIÈRE demande à tous les personnels d'entrer en rébellion et de mettre en place des actions avec nos sections locales afin de faire comprendre aux directeurs que vous n'êtes pas dupes, vous avez très bien compris où ils veulent aller, la privatisation ou la décentralisation auprès des collectivités territoriales de tout ou partie du service.

Demandez le choix de la récupération ou du paiement des heures supplémentaires, **revendiquez** des budgets en hausse pour pouvoir effectuer vos missions, **exigez** l'embauche de fonctionnaires pour pouvoir assurer votre mission de service public.

Cette note n'est que le prémisses à une mise à sac de nos régimes indemnitaires, ils veulent nous imposer le passage au RIFSEEP !

Il faut tout de suite faire barrage à cette note, ils veulent désosser notre régime indemnitaire, le paiement des HS est le premier « os », suivront les ISH, la PTETE, etc...

Vous n'êtes pas des brebis qui suivent bêtement à l'abattoir, c'est votre métier qui est en danger, c'est votre faculté à subvenir aux besoins de vos familles qui est mis en danger. Entrez en résistance, le Syndicat SNP2E FORCE OUVRIÈRE mettra tout en œuvre pour vous aider mais c'est vous, la base, qui pouvez faire bouger les choses.

Force Ouvrière : Résister, revendiquer, reconquérir.

✕

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci dessous

MTES - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>